



Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07
Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

DIALOGUE INTRA-RWANDAIS PLATEFORME BELGIQUE/HOLLANDE/ALLEMAGNE DIR'07



Amsterdam, octobre 2007

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With de support of:





Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07
Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

TRAVAUX DU DIALOGUE INTRA-RWANDAIS **PLATEFORME BELGIQUE/HOLLANDE/ALLEMAGNE DIR'07**

Le Dialogue Inter-Rwandais, Plateforme Belgique/Hollande/Allemagne s'est réuni à Amsterdam du 12 au 14 octobre 2007. Les participants à la rencontre aussi bien Hutu que Tutsi venaient de la Belgique, de la Hollande et de l'Allemagne. Ils appartiennent à des organisations différentes de la société civile et partis politiques rwandais basés dans ces pays.

Avec la facilitation de Juan CARRERO, Jordi PALOU-LOVERDOS et d'Irma ROGNONI, venant d'Espagne, les participants de la Plateforme de Dialogue Belgique/Hollande/Allemagne ont approfondi les conclusions du DIR'06 tenu à Barcelone en 2006. Après avoir revisité les racines profondes du mal rwandais, les problèmes centraux, leurs causes profondes ainsi que leurs conséquences, ils ont apporté des amendements suivants audit document qu'ils considèrent désormais comme étant le leur. La version finale du document amendé se trouve en annexe.

Les participants ont ensuite échangé sur les facteurs qui justifient le DIR au niveau national :

Il est devenu plus qu'évident et impératif que le DIR au niveau national doit être un Dialogue Inter-Rwandais Hautement inclusif (DIRHI). C'est-à-dire un dialogue non seulement engagé entre les différents acteurs politiques mais aussi un espace d'expression offert à toutes les victimes de la tragédie rwandaise. Dans sa dimension actuelle, le DIR mis en œuvre au Rwanda ressemble à un monologue organisé par le FPR avec lui-même. Le DIR ne doit pas être en effet piloté par le FPR qui en est l'une des parties mises en cause dans le contentieux rwandais, d'où la nécessité d'une médiation. Le DIRHI devra donc toucher toutes les couches de la société rwandaise et aboutir à une réconciliation effective entre les rwandais. Le DIRHI est devenu plus que jamais une nécessité pour des raisons suivantes :

1. Passer en revue ce qui divise les rwandais à travers l'histoire du Rwanda en vue d'envisager un avenir paisible pour la société rwandaise dans son ensemble;
2. Redonner confiance aux acteurs marginalisés par le régime du FPR en place au Rwanda ;

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With the support of:





Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07
Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

3. Redonner la parole au peuple opprimé pour qu'il puisse se prononcer quant à la gouvernance qui lui convient ;
4. Analyser les voies et moyens de résoudre le problème des réfugiés devenu chronique, en prenant en considération la dimension régionale et internationale du conflit rwandais. Il y a eu Dialogue pour le Burundi et pour la République Démocratique du Congo, il n'y a pas de raison plausible qui justifie qu'il n'y en ait pas un pour le Rwanda ;
5. Aider les Rwandais à mettre en place des institutions démocratiques viables qui rassurent et sécurisent tout un chacun ;
6. Trouver des solutions à la problématique des garanties sécuritaires pour une coexistence pacifique avec les voisins du Rwanda, spécialement la République Démocratique du Congo, car à bien des égards, le Rwanda est à l'origine des crises dans la région de l'Afrique des Grands Lacs ;
7. Mettre fin définitivement à la guerre du Rwanda qui est loin d'être terminée non pas en maintenant cette espèce d'armistice, -si les hostilités semblent suspendues, l'état de guerre continue-, mais plutôt, en ouvrant un DIRHI en vue de briser le cycle infernal de la violence et désamorcer la bombe qui menace d'exploser.

Prenant en considération le Rapport des Conclusions du Dialogue IntraRwandais DIR'06 tenue à Barcelone en Espagne, les participants ont révisé, amendé et adopté ce document moyennant les améliorations suivantes :

1. Les participants ont alors confirmé les trois **problèmes centraux** (*Alinéa A.1 du Rapport Conclusions DIR'06*) relatifs au mal rwandais à savoir :
 - l'absence de l'Etat de Droit et de sa mise en application effective,
 - l'absence de garanties politiques et juridiques
 - ainsi que l'absence de garanties sécuritaires.

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With the support of:





Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07

Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

2. Les participants ont analysé les **causes profondes** (*Alinéa A.2 du Rapport Conclusions DIR'06*) de ces problèmes et sur la liste des causes identifiées par le DIR'06 de Barcelona, ils ont amendé ou ajouté les causes suivantes :

- Dénigrement, exclusion voire diabolisation mutuelle des ethnies (hutu/tutsi) notamment à travers des stéréotypes et des clichés hérités des périodes féodale et coloniale ;
- La peur de la répression ;
- Faillite de l'élite du pays et autres acteurs locaux de la société civile y compris les confessions religieuses, les partis politiques, les ONG, etc. ;
- Absence d'une justice équitable pour tous ;
- Instrumentalisation de l'ethnie par les pouvoirs en place et culpabilisation collective des ethnies ;
- Ingérence négative des puissances extérieures et des institutions internationales ;
- Absence de liberté d'expression ;
- Absence de dialogue entre les Rwandais ;

3. Quant aux constats relatifs aux **problèmes récurrents** (*Alinéa B du Rapport Conclusions DIR'06*), les participants ont apporté des amendements et propositions suivantes sur les paragraphes 4, 5 et 7 :

- &4 : Sentiment anti-rwandais dans les pays de l'Afrique des Grands Lacs.
- &5 : Situations potentiellement explosives :
 - ▶ Exclusion de l'opposition démocratique
 - ▶ Spoliation des biens et appauvrissement de la population
 - ▶ Militarisation excessive de la société caractérisée par l'omniprésence des militaires à tous les niveaux du pouvoir du pays.

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With the support of:





Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07
Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

- ¶7 : Les participants de la Plateforme de Dialogue Belgique/ Hollande/ Allemagne DIR'07 :
 - affirment que les crimes commis contre les Hutu sont également des crimes contre l'humanité de grande ampleur, voire des crimes de génocide. Par conséquent ils demandent à l'ONU de remettre sur la table le dossier Rwandais pour rétablir les circonstances et les responsabilités du génocide rwandais et clarifier la nature des crimes commis contre tous les Rwandais depuis 1990 et les crimes commis contre les Congolais et les réfugiés Hutu en RDC depuis 1996.
 - demandent la prolongation de la mission du TPIR, pour lui permettre de se pencher sur les dossiers non encore clôturés, y compris ceux concernant les crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par des membres de l'armée FPR (APR).
 - demandent que les dossiers pendants devant le TPIR ne soient pas transférés au Rwanda vu l'absence des garanties d'une justice équitable.
 - demandent également qu'aucune personne inculpée ou condamnée par le TPIR ne soit transférée au Rwanda compte tenu des risques réels de traitements inhumains et dégradants dans les prisons rwandaises.

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With de support of:





Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07
Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

4. Les participants ont complété la liste des **voies de solution** dégagées par le DIR'06 de Barcelone (*Alinéa C du Rapport Conclusions DIR'06*) et ont ajouté les propositions suivantes :

A. Pour ce qui concerne le Processus du Dialogue :

- Poursuite du processus des Plateformes de Dialogue en cours et la tenue dans les meilleurs délais d'un DIR encore plus élargi à la société civile et aux acteurs politiques de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda en vue de désamorcer la situation explosive qui prévaut au Rwanda et à l'Est de la RDC.
- Mobiliser les soutiens du processus de DIR par la communauté internationale (motions parlementaires, positionnement des gouvernements et des organisations internationales en faveur du DIR etc ...)
- Etendre l'initiative du DIR à l'intérieur du Rwanda.
- Création d'un Comité de Suivi de cette Plateforme de Dialogue
- Diffusion nationale et internationale du Processus de Dialogue (Intra Rwandais) et de ce document pour arriver le plus tôt possible à la tenue d'un Dialogue National Inter Rwandais Hautement Inclusif.

B. Pour ce qui se réfère au but du Dialogue :

- La mise en place d'une Mémoire collective et non exclusive pour toutes les victimes rwandaises du génocide, des crimes de guerre et contre l'humanité ;
- la reconnaissance, l'assistance et l'indemnisation de toutes les victimes rwandaises du génocide, des crimes de guerre et contre l'humanité sans aucune discrimination constituent quelques facteurs indispensables à une réconciliation effective et durable entre les Rwandais.

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With de support of:





Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07
Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

C. Les participants de la Plateforme de Dialogue Belgique/ Hollande/Allemagne DIR'07 ont convenu de recommander à la Communauté internationale et au Gouvernement rwandais d'adopter d'urgence les mesures suivantes :

- Mise en place d'une commission d'évaluation de la situation des droits de l'homme, du système judiciaire (prison, gacaca ...) au Rwanda.
- Nomination d'un observatoire indépendant des droits de l'homme au Rwanda. Proposer à l'ONU d'établir un Rapporteur Spécial pour le Rwanda à ce sujet.
- Trouver une solution politique aux problèmes des réfugiés rwandais en général et des groupes armés en particulier.
- L'armée et toutes forces de sécurité doivent être subordonnées au pouvoir civil.
- Assistance humanitaire d'urgence par les ONG internationales afin de venir en aide à la population rurale affamée au Rwanda.
- Assurer et promouvoir la liberté d'opinion : arrêter le harcèlement et l'intimidation des opposants, journalistes, activistes des droits de l'homme à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda comme obligations d'un Etat de droit.
- Arrêter le détournement des biens publics par les membres du pouvoir en place à Kigali via des mécanismes abusifs de privatisation. Restitution des biens spoliés à leurs propriétaires.
- Revoir rapidement l'utilité des financements des juridictions Gacaca.

Les participants :

Bucyedusenge Germaine; Bukeye Joseph; Kabagema Jean Claude; Karangwa Gérard Semushi, Kayumba Claver; Matata Joseph; Mujawayezu Spéciose; Mushayidi Déogratias; Musonera Venant; Ndagijimana Balthazar; Ndayisaba Elysée; Ndereyehe Charles; Ntaganzwa Jean Damascène; Ntashamaje Gérard; Nyirankuriza Spéciose; Nzabonimpa Joseph; Pasteur Nyandwi Anastase; Rudahunga Prudence; Rwasamanzi Jean Paul; Udahemuka Nsabimana Dianael; Umuhoza Victoire Ingabire. (voir extrait des CV en Annexe n° 1).

Les Facilitateurs : Juan CARRERO, Jordi PALOU, Irma ROGNONI;

Le texte du DIR'06 de Barcelone,-enrichi par ces amendements et adopté par le DIR'07 Amsterdam-, se trouve en Annexe n° 1.

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With the support of:





Annexe 1

TRAVAUX DU DIALOGUE INTRA-RWANDAIS DIR'06

Les participants ont d'abord voulu clarifier le cadre de la rencontre. Une longue discussion a porté sur la qualification du cadre de travail et l'appellation à donner à leur rencontre pour le « Dialogue ». Un consensus s'est dégagé pour dire qu'il ne s'agit pas d'un Dialogue Inter-Rwandais, mais qu'il s'agit bel et bien d'un Dialogue Intra-Rwandais, vue que toutes les composantes de la société rwandaise ne sont pas représentées et que les participants ont été invités à titre personnel même s'ils viennent de divers horizons, organisations et des ethnies différentes (Hutu et Tutsi).

Les participants ont demandé à Jordi PALOU-LOVERDOS, responsable de l'organisation du DIR, d'être facilitateur et modérateur de l'événement. Après une introduction théorique et pratique à l'art martial non violent de l'Aikido, comme démarrage des discussions et comme continuation des travaux déjà faits dans le DIR'04 à Estellencs, Jordi PALOU-LOVERDOS a proposé aux participants quelques éléments pouvant servir de point de départ au DIR'06, principalement inspirés par les accords de Paix d'Arusha de 1993 entre le gouvernement rwandais de l'époque et le Front Patriotique Rwandais, ainsi que d'autres questions proposées sur le passé, le présent et l'avenir du Rwanda, selon le document interne de travail « DES NOUVEAUX HORIZONS POUR LE RWANDA ».

Les participants ont adopté l'ordre du jour et ont convenu d'examiner les points suivants :

- 1 Analyser les racines profondes du mal rwandais;
- 2 Analyser la situation actuelle;
- 3 Proposer des voies et moyens pour résoudre le mal défini.



A. ANALYSER DES RACINES PROFONDES DU MAL RWANDAIS

Après le *brainstorming* sur le premier point de l'ordre du jour, à savoir « Analyser les racines profondes du mal rwandais », les participants ont dégagé les éléments suivants :

1. PROBLEMES CENTRAUX

- Absence de l'Etat de Droit et de sa mise en application effective
- Absence de garanties politiques et juridiques
- Absence de garanties sécuritaires

2. CAUSES PROFONDES

- Absence de la culture de la démocratie
- Absence de la culture politique
- Absence de la conscience nationale
- Institutionnalisation de la violence pour gérer, contrôler et conserver le pouvoir
- Impunité et banalisation du crime
- La peur
- Absence du dialogue
- Faillite de l'élite du pays
- Ingérence négative des puissances extérieures, institutions internationales et l'Eglise
- Manque de respect de la vie humaine de la part de la population

3. CONSEQUENCES (EFFETS) :

- Exclusion politique (oligarchie - akazu)
- Globalisation idéologique des ethnies
- Absence de la paix et sécurité
- Mauvaise gouvernance
- Mauvaise répartition des ressources du pays
- Répression politique.



Soulignons que certains participants ont déploré le fait qu'on ait passé beaucoup de temps à se concentrer sur les problèmes sans mettre en valeur des aspects positifs du système de gouvernance et de la situation actuelle au Rwanda. Suite à cette remarque, les participants se sont accordés un temps pour écouter ceux qui vivent au Rwanda ou qui y ont séjourné très récemment de dresser le tableau sur la situation actuelle.

B. CONSTAT SUR DES PROBLEMES RECURRENTS

Les participants se sont concentrés à trouver ensemble les problèmes récurrents de Rwanda et la société rwandaise, qui ont été synthétisés de la forme suivante :

1. Déficit grave d'un État de Droit

- Système passé et actuel non inclusif
- Insuffisance de garanties politiques générant encore des réfugiés
- Constitution actuelle taillée sur mesure
- Appareil d'état et institutions accaparés par le parti au pouvoir (actuellement le FPR)
- Système de sécurité acquis/assujetti
- Entraves à la liberté d'expression et de la presse.

2. Réécriture récurrente de l'histoire du Rwanda par le pouvoir en place.

3. Impunité endémique.

4. Aggravation du ressentiment anti-tutsi dans la région (en plus du ressentiment anti-hutu à partir 1994).

5. Situations potentiellement explosives:

- Exclusion de l'opposition démocratique
- Appauvrissement de la population
- Militarisation excessive du pays

6. Oppression qui engendre le sentiment de peur



Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07
Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

7. Crimes de grande ampleur commis avant et après 1994 non unanimement qualifiés juridiquement.
8. Sentiments de discrimination profonde des victimes des crimes non encore qualifiés, dont la souffrance et la précarité ne sont toujours pas pris en compte ni par les autorités rwandaises actuelles ni par les institutions internationales.

Après ce constat les participants ont eu une longue discussion soulevée par un participant qui a parlé de l'existence d'un double génocide au Rwanda. Les rescapés du génocide des Tutsis ont exprimé sans équivoque leur désaccord sur cette affirmation. Ils ont précisé que jusqu'à présent seul le génocide des Tutsis a été officiellement qualifié comme tel mais sans exclure l'existence d'autres crimes de grande ampleur dont les Hutus ont été victimes. A la fin des échanges sur ce sujet qui s'est révélé être le point le plus sensible de ceux qui ont été abordé dans le DIR'06, les participants sont abouti au consensus suivant :

« Reconnaissant le Génocide rwandais tel que défini par la résolution ad hoc du Conseil de Sécurité de l'ONU, et l'existence d'autres crimes de grande ampleur non encore qualifiés avant, pendant et après 1994 au Rwanda et RD Congo, les participants recommandent la poursuite des discussions dans le cadre d'un Dialogue Inter Rwandais plus élargi. »

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With de support of:





C. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Les participants ont fait un effort conjoint pour offrir des propositions en clé constructive, propositions qui, à leur avis, devraient servir pour solutionner les problèmes récurrents du Rwanda dans les dernières décades. Les participants ont fait des propositions précises sur l'État de Droit, sur la réalisation d'un Dialogue Inter-Rwandais et sur la création d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation, selon la forme qui suit :

I. DE L'ÉTAT DE DROIT

Les participants ont constaté que la situation décrite et analysée avant est caractérisée de forme centrale par un déficit d'un État de Droit :

Pour aspirer à une stabilité, à une paix et à un développement durables, les participants on considéré que tout Gouvernement du Rwanda devrait mettre effectivement en œuvre les principes d'un Etat de Droit et veiller à respecter le droit à la vie humaine à laquelle sont attachés les autres droits fondamentaux (les droits politiques, économiques, sociaux et culturels).

Du respect des principes de l'État de Droit et de la démocratie : L'État de Droit et une démocratie pluraliste et participative reposant sur des élections libres qui sont des conditions préalables nécessaires à la mise en place d'un ordre durable de paix, de sécurité, de justice, et de développement. Ces principes constituent des éléments intrinsèques de l'État de Droit, devant garantir les droits égaux et inaliénables de tous les Rwandais.



II. DU DIALOGUE INTER-RWANDAIS (HAUTEMENT INCLUSIF)

Les questions fondamentales qui devraient être soumises et adressées par le Dialogue Inter-Rwandais proposé par les participants :

a) Garanties Politiques et Démocratiques :

- 1 Multipartisme intégral et sans entrave qui garantirait la participation réelle et effective de l'opposition politique et la société civile
- 2 Séparation réelle des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire)
- 3 Elaboration d'une nouvelle loi fondamentale et la création de nouvelles institutions qui refléteraient les aspirations légitimes de toutes les composantes de la société rwandaise
- 4 Création des conditions pour l'exercice effectif de la citoyenneté

b) Garanties sécuritaires :

- 1 Reforme des services de défense et de sécurité conformément aux principes régissant un État de Droit
- 2 Suppression des organes parallèles de sécurité
- 3 Mise en place d'un organe indépendant de détection et de prévention des crises
- 4 Mise en place des conditions assurant la sécurité et le développement socio-économique de la population rwandaise.



Imishyikirano-huriro NyaRwanda • Amsterdam DIR'07
Dialogue Intra-Rwandais • Amsterdam DIR'07

III. DE LA COMMISSION VERITE, JUSTICE et RECONCILIATION

Cette Commission qui émanerait du Dialogue Inter-Rwandais serait chargée de:

- 5 La création d'une commission d'enquête VERITÉ sur le drame rwandais;
- 6 L'instauration d'une JUSTICE équitable pour tous les crimes commis par les rwandais indépendamment de leur appartenance ethnique;
- 7 Tout en reconnaissant le Génocide rwandais tel que défini par une Résolution ad hoc du Conseil de Sécurité de l'ONU, les participants demandent qu'il y ait une enquête sur d'autres crimes de grande ampleur commis au Rwanda avant et après 1994 à l'intérieur ou à l'extérieur du Rwanda pour les qualifier;
- 8 Étudier les mécanismes de l'éradication de la culture de l'impunité;
- 9 La reconnaissance de toutes les victimes du drame rwandais;
- 10 La création d'une commission non politique chargée de l'écriture et l'interprétation de l'histoire du Rwanda;
- 11 La mise en place des conditions conduisant au PARDON et à la RECONCILIATION.

Condo Gervais, Dukuze Augustin, Gahigiri Gervais, Hakizabera Christophe, Umuhoza Victoire, Karangwa Charles, Makuza Victor, Matata Joseph, Mberabahizi Jean B., Munyakazi Isidore, Munyandamutsa Naasson, Ndagijimana Jean M., Ndahayo Eugène, Ndayisaba Elysée, Ndereyehe Charles, Rusesabagina Paul, Ruzindana Emmanuel J., Rwanyindo Pierre R., Turikubwigenge Jean B., Twagiramungu Joseph.

Red Internacional para la Verdad y la Reconciliación en Rwanda
International Network for Truth and Reconciliation in Rwanda

Con la colaboración de / With the support of:

